

# CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

## SEANCE DU 09 MARS 2017

Approbation compte rendu du 16/02/2017 à l'unanimité

Nomination du secrétaire de séance : Brigitte Jacoly

### **01 – 05 Comptes administratifs 2016**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Alain Dalix, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2016 de la commune, dressé par M. Michel Lajugie, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré vote et arrête à l'unanimité, par scrutin public à main levée, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

#### **Budget Principal**

##### Section d'investissement

Dépenses..... 700 706.75 €  
Recettes..... 255 706.21 €  
Soit un déficit de..... - 445 000.54 €

##### Section d'exploitation

Dépenses..... 745 720.33 €  
Recettes..... 892 979.71 €  
Soit un excédent de.... 147 259.38 €

Soit un déficit global de clôture de.....  
- 297 741.16 €.

#### **Budget Annexe Locaux Commerciaux**

##### Section d'investissement

Dépenses..... 25 806.56 €  
Recettes..... 10 787.31 €  
Soit un déficit de..... - 15 019.25 €

##### Section d'exploitation

Dépenses..... 8 678.10 €  
Recettes..... 22 408.64 €  
Soit un excédent de.... 13 730.54 €.

Soit un déficit global de clôture de..... - 1288.71  
€.

#### **Budget Annexe Régie Transport scolaire**

##### Section d'investissement

Dépenses..... 0.00 €  
Recettes..... 150.69 €  
Soit un excédent de..... 150.69 €

##### Section d'exploitation

Dépenses..... 22 618.46 €

Recettes..... 23 577.53 €  
Soit un excédent de... 959.07 €

Soit un excédent global de clôture de.....  
1109.76 €.

#### **Budget Annexe Zone Artisanale**

##### Section d'investissement

Dépenses..... 0.00 €  
Recettes..... 34 649.44 €  
Soit un excédent de..... 34 649.44 €

##### Section d'exploitation

Dépenses..... 34 649.44 €  
Recettes..... 34 649.44 €  
Soit un déficit de..... 0.00 €

Soit un excédent global de clôture de.....  
34 649.44 €.

#### **Budget Annexe Assainissement**

##### Section d'investissement

Dépenses..... 2 606.00 €  
Recettes..... 3 038.39 €  
Soit un excédent de..... 432.39 €

##### Section d'exploitation

Dépenses..... 6 420.29 €  
Recettes..... 9 849.56 €  
Soit un excédent de... 3 429.27 €

Soit un excédent global cumulé de clôture de.....  
3861.66 €.

### **06 – Comptes de gestion 2016**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les comptes de gestion 2016 de la régie du transport scolaire, du service assainissement, de la zone artisanale des locaux commerciaux et de la commune.

Le conseil municipal, après délibération, DECLARE que les comptes de gestion précités, dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et VOTE les comptes de gestion 2016, à l'unanimité, par scrutin public à main levée.

#### **07 – Zone Artisanale –Achat terrain ZX 25**

Mr le Maire propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée ZX 25 appartenant aux consorts Deljarrit afin d'y installer une nouvelle entreprise.

Cette parcelle, de 7993 m<sup>2</sup>, jouxte la ZA Grand Bois et la voirie interne la dessert. De plus, le certificat d'urbanisme opérationnel est positif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE la proposition de Mr le Maire, EMET un avis favorable à l'achat de cette parcelle, FIXE le prix à 3€ le m<sup>2</sup> et AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

#### **08 – Projet Kids Park – Avis CDPENAF**

Vu la délibération n°01 du 10/11/2016 émettant un avis favorable au projet de Kids Park au lieudit Tremouille,

Mr le Maire explique au conseil que dans le cadre de ce projet, la commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) doit être saisi.

Il demande au conseil de se prononcer sur ce projet et le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Souhaite que ce projet se réalise afin de développer une nouvelle offre de loisirs sur la commune,
- Rappelle que ce projet est bien placé, sur le bord de la RD 704 allant de Sarlat à Montignac et non loin de la Zone Artisanale,
- Souligne que ce dossier a été monté de manière responsable écologiquement : aucune nuisance sonore et de pollution car buggys à moteur électrique, les structures sont démontables.
- Expose que ce projet va permettre des créations d'emplois (2 ETP et un saisonnier)

Marion Chaput s'étant retiré, le conseil municipal, après délibération, donne un avis favorable à ce projet et demande l'avis de la commission départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers pour ce projet de construction.

#### **09- Indemnités élus**

Considérant que les indemnités votées par le conseil municipal pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint sont déterminées par décret en Conseil d'État par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et ce dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune,

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à la majorité, de retenir un taux de 36.03 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour l'indemnité du maire, le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints sera égal à la somme de l'indemnité du maire (36.03 % de l'indice brut terminal de la fonction publique) et du produit de 8.83 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par le nombre d'adjoints et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Monsieur le maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **10 – Prêt de Trésorerie**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a lancé une série de gros travaux en 2016.

Le bénéfice du FCTVA sur ces dépenses sera perçu qu'en fin de semestre 2017 (évalué à environ 110 000€). Pour ce faire et pour ne pas déstabiliser la trésorerie de la commune, Mr le Maire propose au conseil la réalisation d'une ligne de trésorerie et présente les propositions qu'il a reçu.

Après étude des propositions et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE la proposition du Crédit Agricole pour un taux fixe de 1.10% sur un montant emprunté de 80 000€ et AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

### **11 – Cantine – Reversement facturation repas riz**

Mr le Maire explique au conseil municipal que l'Ecole de Saint Geniès a un partenariat depuis plusieurs années avec l'Association Djoatina. Cet organisme humanitaire est en relation avec plusieurs villages du Burkina Faso. L'école organise un repas « riz » au mois d'Avril dont 2€ sur les 2.30€ sont reversés au profit de cette association pour l'achat de matériel pour une école du Burkina qui correspond avec St Geniès.

Mr le Maire demande l'autorisation au conseil de reverser la somme de 2€ par enfant ayant déjeuné à la cantine ce jour-là à la coopérative scolaire de St Geniès pour le soutien à l'association Djoatina.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal AUTORISE le Maire à reverser cette somme.

### **12 – Charte Zéro Herbicide – Bureau d'études pratiques de désherbage**

Mr le Maire rappelle que la commune a souscrit à la charte départementale Zéro Herbicide.

Dans ce cadre et au vu de l'interdiction de se servir de produits phytosanitaires, il est recommandé pour les communes de modifier leurs pratiques de désherbage. Afin d'apporter cette modification, Mr le Maire propose au conseil plusieurs devis de société spécialisées dans ce domaine et demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, CHOISIT le bureau d'études Horizonova, AUTORISE le Maire à signer le devis qui s'élève à 2620€ HT (3144€ TTC) et MANDATE le Maire à réaliser les démarches auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour obtenir une aide au financement de cette étude.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Orientations budgétaires 2017 :Réalisation de la salle TAP et du préau de l'école maternelle, Fin des travaux de construction du vestiaire et du tennis, Réalisation du terrain multisports, Fin des travaux de conservation de la Chapelle du Cheylard, Restauration du pan nord de la toiture de l'église, Travaux d'accessibilité sur les bâtiments publics, Réalisation d'un bâti pour accueillir un Guichet à billets, restauration du garage Chaminade et réalisation d'un ossuaire communal au cimetière.
- Demandes d'installation pour les Marchés du mercredi : Les folies Burger refusés par manque de place, Mr Laroche (production de fromage) validé, Mme Clinton (repas indien) refusé, Mme Paruch (garde-manger) validée.
- Elagage arbres dans le bourg : élagage des peupliers à la salle des fêtes, de l'arbre de la liberté sur la place et abattage du marronnier de la cour des écoles devenu trop dangereux. Devis à demander aux entreprises Candailé, Arbovital et Bourdet Elagage.
- Fermeture passage Pech d'Albet : après étude des devis, choix de poser des blocs d'enrochement
- Proposition d'échange parcelle Pré des combes contre parcelle derrière garage chaminade : Le Maire est mandaté pour prendre contact avec le propriétaire ?
- Chemin St Dramont : le caniveau qui a été posé en 2016 pendant les travaux de Voirie a déjà été arraché.

Prochaines réunions du Conseil :

- le Jeudi 06 Avril 2017 à 18h30 : Vote du budget 2017
- le Jeudi 18 Mai 2017 à 20h30

RDV Adjoints pour préparation du budget le Mardi 28 Mars à 14h

